



Doc. 15028
30 janvier 2020

La démocratie piratée? Comment réagir?

Amendement¹ n° 10

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée se félicite également des travaux de la structure intergouvernementale du Centre européen d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides, qui coopère étroitement avec l'Union européenne (UE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et aide les États participants, l'UE et l'OTAN à mieux comprendre et à mieux lutter contre les menaces hybrides, y compris l'influence de la désinformation».

1. 2020 - Première partie de session

